

Bruyère à quatre angles



© CBNB, C. Bougault

FAMILLE : *Ericaceae*

SYNONYMES :

-

NOMS VERNACULAIRES :

Bruyère à quatre angles

Bruyère quaternée

TYPE BIOLOGIQUE : *Chaméphyte frutescent*

TAILLE : 20-70 cm

PERIODE FLORAISON : Juin - Octobre

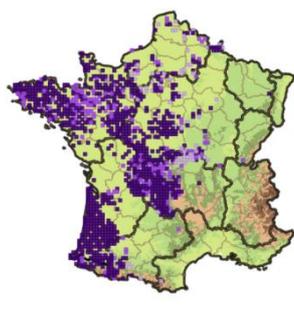
STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- *Aucun*

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- *Aucun*

RÉPARTITION EN FRANCE



■ date ≥ 2000 ■ 1950 ≤ date < 2000 ■ date < 1950

Source : <https://siflore.cbnn.fr>, consulté le 20/10/2020

© CBNB, E. Burguin

Erica tetralix L.



Description

Type végétatif : Sous-arbrisseau pérenne

Port : Sous-arbrisseau à tiges grêles, tortueuses et assez peu ramifiées, de 30-80 cm

Ecorce : Rameaux pubescents ou souvent velus-glanduleux

Feuilles : Petites feuilles de 3-6 mm, coriaces, verticillées par 4 (parfois 3), bordées de longs cils glanduleux

Inflorescence : Fausse ombelle terminale (ou grappe condensée à l'apex), penchée

Fleurs : Corolle en cloche de 5-7 mm, rose pâle, avec à sa base le calice, petit et cilié comme les feuilles

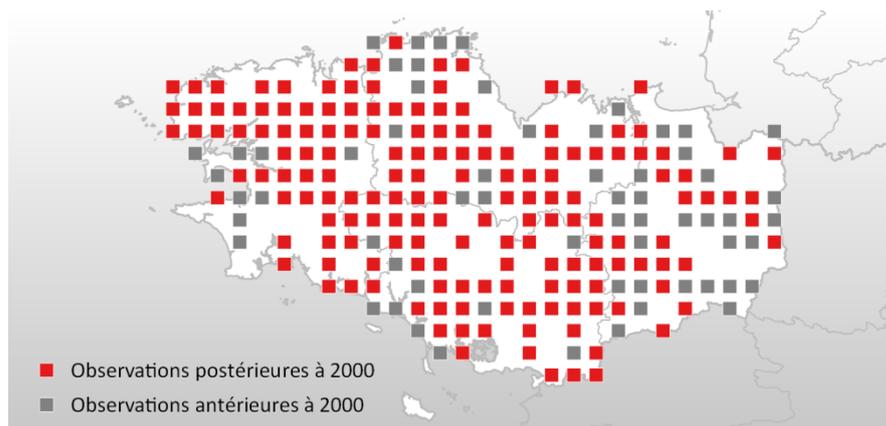
Fruits : Capsules

Milieu de vie

Landes humides à tourbeuses et tourbières. Egalement en bord de fossés et au sein des marais.

La Bruyère à quatre angles indique des sols acides et pauvres en éléments nutritifs.

Répartition de l'espèce en Bretagne



■ Observations postérieures à 2000
■ Observations antérieures à 2000

Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020
Carte de répartition actualisée en ligne sur [eCalluna](https://siflore.cbnn.fr)



Confusions possibles

Il existe un risque de confusion avec les autres espèces du genre *Erica*, notamment avec la Bruyère cillée (*Erica ciliaris* L.) qui possède aussi des feuilles et un calice bordés de poils. Les autres bruyères du genre *Erica* possèdent des feuilles et un calice glabres.

La Bruyère cillée (*Erica ciliaris* L.) s'en distingue par ses fleurs disposées en grappe allongée ; la grappe est condensée à l'apex chez la bruyère à 4 angles (*Erica tetralix* L.).

Par ailleurs, une autre confusion peut être faite avec la Bruyère de Saint-Daboec (*Daboecia cantabrica* (Huds.) K.Koch), qui en diffère par sa corolle violacée aux 4 dents réfléchies et sa préférence des milieux secs.

Parmi ces espèces, seule la Bruyère à quatre angles est indicatrice de zone humide et figure sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.



© CBNB, T. Bousquet

Erica tetralix

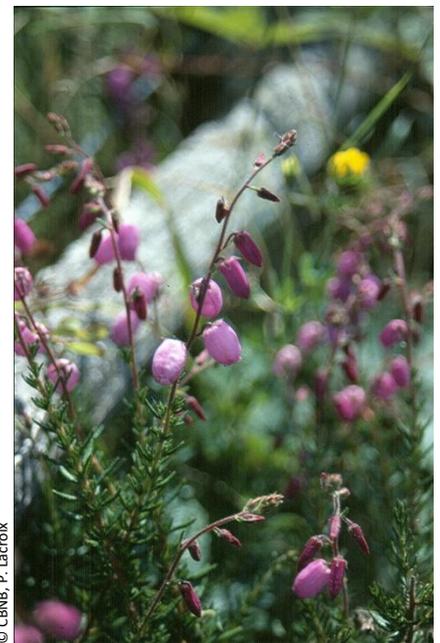
Critères distinctifs : fleurs rose pâle condensées en fausse ombelle penchée au bout de la tige



© CBNB, C. Bougault

Erica ciliaris

Critères distinctifs : fleurs rose vif disposées en allongé le long de la tige



© CBNB, P. Lacroix

Daboecia cantabrica

Critères distinctifs : fleurs violacées aux 4 dents réfléchies ; milieux secs